



PREMIER MINISTRE

---

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 26 février 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comme il s'y était engagé à l'occasion de l'inauguration du camp des Milles, le Premier ministre a réuni aujourd'hui le Comité Interministériel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CILRA), qui ne s'était pas tenu depuis 2009.

Le Premier ministre a rappelé que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie exigeait une action d'autant plus énergique des pouvoirs publics que le nombre de faits a été multiplié par cinq en vingt ans. L'année 2012 a été dominée par les crimes odieux de Montauban et Toulouse, une forte hausse des faits racistes et xénophobes, antisémites et antimusulmans, et le développement de propos haineux dans certains discours publics, notamment sur Internet et les réseaux sociaux. A cet égard, le Premier ministre a souligné qu'il était nécessaire de disposer de chiffres fiables, et partagés, qui ne donnent pas lieu à polémique, et que le Gouvernement s'attacherait à la transparence des chiffres.

Le plan d'actions décidé par le Gouvernement à l'issue du comité interministériel marque une nouvelle étape dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Chacun des ministres a contribué à l'élaboration des nouvelles actions, dont l'objectif principal est de s'attaquer à la formation des préjugés. Elles font donc une large place à l'éducation, la formation et la sensibilisation. Elles visent en particulier les élèves, les étudiants, les agents de l'État, les personnels au contact du public, les associations investies dans les secteurs de l'éducation populaire et du sport, les internautes et les fournisseurs d'accès à internet. Elles redonnent une place essentielle au rôle de la mémoire et de la culture.

Les principales mesures adoptées sont :

- La création d'un module de formation initiale obligatoire, ou de prise de poste, commun à tous les nouveaux agents de l'État, portant d'une part, sur les valeurs de la République, les Droits de l'Homme, et la lutte contre les préjugés, d'autre part, sur les comportements qui seront attendus d'eux dans l'exercice de leurs fonctions.

- La systématisation en cours de carrière d'une formation pour accompagner les agents publics en contact quotidien avec le public et les aider à surmonter les situations difficiles auxquelles ils peuvent être confrontés : personnels des préfectures, des centres des finances publiques, OFPRA, OFII, caisses d'allocations familiales, caisses de sécurité sociale, Pôle Emploi....
- La mobilisation du réseau des 1200 musées de France : les initiatives en matière de lutte contre les préjugés seront répertoriées pour favoriser le développement d'actions pédagogiques locales à l'intention des élèves, en particulier dans les régions manquant de lieux de mémoire.
- L'amélioration de la prise en charge des victimes par la mise en œuvre d'une enquête annuelle visant à mieux évaluer leur ressenti et par la simplification des dépôts de plainte ;
- Le renforcement des actions de prévention et de lutte contre la tendance à la banalisation des contenus racistes et antisémites sur Internet avec en particulier la mise en place d'une coopération entre l'Etat, les opérateurs et les associations de lutte contre la haine raciale, et l'élaboration d'outils d'information à destination du public sur les enjeux juridiques et de société soulevés par l'utilisation des nouveaux moyens de communication.

A l'issue du Comité Interministériel, le Premier ministre a réaffirmé la nécessité d'une détermination et d'une implication personnelle de chaque membre du gouvernement dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions.